

immeuble en Peril: defaillance du Maire

Par joris3112, le 26/02/2020 à 16:33

Bonjour,

J'ai fait il y'a maintenant 3 mois une declaration de peril imminent à la Mairie concernant l'immeuble contigue au mien.

Effectivement, d'après un rapport d'expert, le batiment " n'offre plus les garanties de solidité necessaires au maintient de la securité publique et menace de s'effondrer et d'ainsi entrainer une partie des edifices mitoyens".

Or à ce jour, je n'ai toujours pas de retour de la Mairie.

Mon voisin, qui ne reponds à aucun courrier, ou mot que je veux bien lui adresser est proprietaire occupant.

Son immeuble surplombe un passage courament emprunté par les gens du village.

A qui doit-je m'adresser avant qu'un drame n'arrive?

Merci d'avance pour votre reponse.

Cordialement
[taille = 100%]
December 1 with 1 colonians 1 co. 40
Par amajuris , le 26/02/2020 à 20:18
bonjour,
vous pouvez envoyer un courrier en recommandé avec A.R. à votre préfecture avec la copie du courrier sans réponse envoyé à votre maire.
j'espère que le courrier au maire était une LRAR.
salutations
Par joris3112 , le 26/02/2020 à 22:43
bonjour,
merci pour votre reponse,
c'etait effectivement une lettre RAR, avec en copie le rapport de l'expert en batiment.
Je vais donc envoyé une lettre à la prefecture
Merci de votre reponse.
cordialement